

De: Yvon Lacombe [ylacombe@mrcetchemins.qc.ca]
Envoyé: 8 février 2011 11:09
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Cc: 'Fernand Heppell'
Objet: RE: Bape-Massif du Sud- question complémentaire en DQ25

Bonjour madame Boutin,

Voici la réponse à la question DQ25.

Je vous prie d'accepter mes salutations.

Merci d'accuser réception de de la présente



des
Échemins

Yvon Lacombe
Coordonnateur à l'aménagement

Tél.: (418) 625-9000 #224
ylacombe@mrcetchemins.qc.ca

Lac-Échemin, le 8 février 2011

Envoie par courriel le 8 février 2011

PROJET ÉOLIEN MASSIF DU SUD

Réponse à la question complémentaire du 4 février 2011 (DQ25)

Dans le cadre de ses responsabilités, tant les municipalités que la MRC devront toujours soutenir le Parc régional et ce même avec l'apport de revenus additionnel provenant du projet éolien.

C'est d'autant plus vrai que le développement qui pourra enfin s'intensifier demandera une implication plus importante en termes de planification et d'aménagement du territoire. Comme déjà mentionné, la MRC étant responsable de l'aménagement du territoire, elle sera amenée à s'investir davantage pour assurer un développement optimal du parc. Son implication en ressources humaines sera d'autant accrue.

Les ressources humaines engagées par la MRC dans le Parc régional constitueront l'implication financière dans le développement du Parc.

Par ailleurs, il n'est pas exclu que la MRC, et sous toutes réserves, les municipalités, s'investissent aussi financièrement dans le cadre de projets de développement ponctuels du Parc régional.

Yvon Lacombe
Coordonnateur du service de l'aménagement
MRC des Etchemins